

GRILLE TARIFAIRE DES CONTRIBUTIONS FAMILLES

Année Scolaire 2020-2021

La contribution est trimestrielle, et déterminée par le **Classement Familial** présenté dans le tableau ci-dessous. Pour connaître votre Classement Familial ainsi que le montant de votre contribution vous devez procéder de la façon suivante :

Sur l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année **2019 *(sur les revenus de 2018)**

- prendre le Revenu Imposable (RI)
- le diviser par le nombre de parts fiscales

exemple : RI = 15375 euros

Nombre de parts = 3

Classement Familial = 5125 euros ⇒ Vous êtes en option C

CLASSEMENT FAMILIAL		MATERNELLE			ECOLE			COLLEGE		
EN EUROS	Option	Contribution de fonctionnement	Forfait élève	Total trimestriel	Contribution de fonctionnement	Forfait élève	Total trimestriel	Contribution De Fonctionnement	Forfait élève	Total trimestriel
Jusqu'à 3700€	A	30 €	53€	83 €	30 €	54€	84 €	30 €	69€	99 €
3700.01€ à 5000.00€	B	45 €		98 €	45 €		99 €	68 €		137 €
5000.01€ à 6500.00€	C	63€		116 €	63€		117 €	95 €		164 €
6500.01€ à 8000.00€	D	82 €		135 €	82 €		136 €	123 €		192 €
8000.01€ à 9500.00€	E	101 €		154 €	101 €		155 €	152 €		221 €
9500.01€ à 11000.00€	F	123 €		176 €	123 €		177 €	181 €		250 €
11000.01€ à 13000.00€	G	145 €		198€	145 €		199 €	214 €		283 €
13000.01 à 15000.00€	H	169 €		222 €	169 €		223 €	249 €		318 €
15000.01 à 17000.00€	I	198 €		251 €	198 €		252 €	285 €		354 €
17000.01 à 19000.00€	J	227 €		280 €	227 €		281 €	324 €		393 €
19000.01 à 21000.00€	K	256 €		309 €	256 €		310 €	364€		433 €
21000.01 et plus	L	290 €		343 €	290 €		344 €	407 €		476 €

Joindre obligatoirement la photocopie de cet avis d'imposition. A défaut, nous appliquerons l'option L.

Dans le forfait est également incluse une assurance scolaire prise dans le cadre d'un contrat groupe.

Si un changement important dans votre situation est intervenu récemment, préparez un dossier comportant une lettre explicative ainsi qu'une photocopie des documents attestant de ce changement de situation. Ceci pour permettre une évaluation de vos revenus actuels.

REDUCTIONS ACCORDEES AUX FAMILLES AYANT PLUSIEURS ENFANTS DANS L'ETABLISSEMENT :

Pour le 2ème enfant vous bénéficiez d'un abattement de : 25% sur la contribution de fonctionnement

Pour le 3ème enfant vous bénéficiez d'un abattement de : 50% sur la contribution de fonctionnement

Pour le 4ème enfant vous bénéficiez d'un abattement de : 100% sur la contribution de fonctionnement

- DEMI-PENSION complète (4 repas par semaine) : Site Toulouse forfait annuel sur la base de 5,30 € le repas.
Site Labège*forfait annuel sur la base de 6,30 € le repas.
- DEMI-PENSION occasionnelle : le repas → Site Toulouse 6,70 € et Site Labège* 6,90 €
- COTISATION URAPEL et abonnement Famille Educative : **25 €** (voir feuille APEL) par an.
- ELEMENTAIRE : Inscription CLAE les lundis, mardis, jeudis, vendredis et CENTRE DE LOISIRS pour le mercredi.
- ETUDE SURVEILLEE COLLEGE / PRIMAIRE: **50 €** par trimestre (forfait)
- GARDERIE MATERNELLE : **50 €** par trimestre (forfait)

Pour information : CLAE : uniquement pour les classes du CP au CM2, et obligatoire si votre enfant déjeune à la cantine. Les tarifs vous seront communiqués ultérieurement.

***Sur le site de Labège, les collégiens prennent leur repas au self du lycée Saint François, site de La Cadène.**